



UNITE PASTORALE D'ANTOING - BRUNEHAUT - RUMES

Baptême 2021

Vous voulez que votre enfant reçoive le baptême,
nous nous en réjouissons.

Voici la démarche à suivre :

- Faites un premier choix** concernant la date et le lieu qui vous conviennent pour la célébration du baptême de votre enfant et pour la soirée de catéchèse dans la liste ci-dessous. *Remarquez que la date de la rencontre de catéchèse n'est pas la même s'il s'agit d'un premier enfant ou d'un suivant baptisé dans notre doyenné.* Il faudra que ce choix soit confirmé au Centre Pastoral lors de votre venue pour l'inscription en fonction des célébrations encore disponibles. **Prévoyez au minimum deux mois** entre la date d'inscription et la date du baptême car il vous faudra vous organiser pour participer à **une rencontre de catéchèse sur le baptême et à une messe d'accueil.**

Quant à la date et le lieu de la célébration d'accueil, ils vous seront communiqués au Centre Pastoral lors de l'inscription.

- La présence du parrain et de la marraine est vivement souhaitée tout au long des rencontres.
 - Veillez autant que possible à confier votre (vos) enfant (s) à un membre de votre famille pour la soirée de catéchèse afin d'être plus libre pour la réflexion.
 - A la messe d'accueil, toute la famille est bienvenue.
 - Il est conseillé que le père et la mère de l'enfant soient présents à l'inscription car il nous faudra ***l'accord et la signature des deux parents*** pour accepter l'inscription.
 - Veillez à nous fournir à l'inscription ou à la soirée de catéchèse les dates et lieux de baptême et éventuellement de confirmation des parrain et marraine.
- Rendez-vous au Centre Pastoral**, rue de Wez, 1 à Jollain-Merlin aux horaires de permanence (*mardi 16h à 18h ; mercredi 17h à 19h ; jeudi 09h à 12h ; vendredi 14h à 16h et samedi 9h à 12h*) pour vous inscrire. *Pour des renseignements complémentaires, prenez contact au Centre Pastoral (069/44.22.54) aux heures de permanences*
 - Vous aurez le choix entre une célébration du baptême le samedi ou le dimanche à 15h ou une célébration du baptême lors d'une eucharistie dominicale (*samedi soir ou dimanche matin*).
 - Il n'est pas possible de célébrer des baptêmes lors de l'eucharistie du 11 avril dans l'entité d'Antoing, des 18 avril et 09 mai dans l'entité de Brunehaut, ni les 25 avril et 16 mai dans l'entité de Rumes. Ainsi que le WE des Rameaux les 27 et 28 mars, le 13 mai (jeudi de l'ascension), le 15 août (assomption) ni le jour de la Toussaint.***

Dates des rencontres de catéchèse dans l'Unité Pastorale
Au foyer paroissial à la rue de Condé, 8 à Antoing de 20h à 21h30

Pour un premier baptême

Jour	Mois
Mercredi	03 Février
Mercredi	03 Mars
Mercredi	07 Avril
Mercredi	05 Mai
Mercredi	02 Juin
Mercredi	14 Juillet
Mercredi	04 Août
Mercredi	08 Septembre
Mercredi	06 Octobre
Mercredi	03 novembre
Mercredi	01 Décembre

Pour un 2, 3, 4^{ème} baptême

Jour	Mois
Vendredi	19 Février
Vendredi	16 Avril
Vendredi	18 Juin
Vendredi	20Août
Vendredi	22Octobre
Vendredi	17 Décembre